

LA RETRAITE MACRON, ON N'EN VEUT PAS !

**La réforme Macron, attaque sans précédent contre nos retraites,
est rejetée par la majorité de la population et
l'immense majorité des salariés !**

Une seule exigence : son retrait !

Depuis le 5 décembre, la grève est installée dans de nombreux secteurs, les manifestations se succèdent.

Au sein du monde du travail et de la jeunesse, cette mobilisation est inédite ! La détermination ne faiblit pas.

Certes, au bout de plus de 50 jours, les salariés de la RATP et les cheminots « soufflent ». Mais leur détermination est intacte et d'autres secteurs prennent la relève.

Et le rejet de la réforme Macron est massif. Il dépasse très largement le seul monde du travail :

▶ Au sein des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale, le vote contre ce projet de loi est unanime. Même le patronat a voté contre !

▶ Le Conseil d'État lui-même, une des plus hautes juridictions du pays, chargé de « conseiller le gouvernement pour la préparation des projets de loi », a porté un jugement très sévère sur le projet Macron de retraite par points.

La majorité ne veut pas de la réforme Macron.

Les organisations syndicales qui la rejettent sont majoritaires.

Contrairement aux affirmations du gouvernement, relayées par les médias, l'intersyndicale, majoritaire, est porteuse de revendications :

Dans son dernier communiqué, l'intersyndicale revendique : « *Il faut augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public, mettre en œuvre immédiatement l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.*

Il faut développer l'emploi stable, mettre fin à la précarité particulièrement de la jeunesse et prendre en compte les années d'étude. Les plateformes numériques doivent être soumises à cotisation.

Nous exigeons la fin ou la compensation des exo-

nérations patronales, la réorientation des crédits d'impôt aux entreprises vers le régime des retraites et l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleur-euse-s dans le régime par répartition et d'éviter toute ouverture à la capitalisation. Il est indispensable de préserver les réserves de tous les régimes de retraite.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale doit être une priorité avec l'instauration d'une contribution sociale pour la protection sociale sur les revenus du capital. »

Nous pouvons faire céder le gouvernement et imposer le retrait de la réforme !

Mais, pour cela, il faut accentuer le rapport de forces.

Partout, réunissons-nous, partout discutons de la grève, rejoignons-la !

L'intersyndicale départementale vous appelle à rejoindre les initiatives suivantes :

MERCREDI 29 JANVIER 2020,

Veille de la « conférence sur le financement »

JOURNÉE MASSIVE DE GRÈVE

ET DE MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES

À ANGERS : 10 h 30 manifestation interprofessionnelle, départ de la place Leclerc

À SAUMUR : 10 h 30 place Bilange

À CHOLET : 18 h, devant la maison des syndicats

JEUDI 30 JANVIER 2020,

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

À ANGERS : 18 h, place du Ralliement



LE PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES A ÉTÉ PUBLIÉ VOILÀ CE QUE MACRON VEUT NOUS IMPOSER :

AUJOURD'HUI

Une retraite calculée sur toute la carrière = baisse de toutes les retraites, surtout celles des plus précaires

Le calcul des retraites se fait sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années dans le privé (tous éléments de salaires compris) et des 6 derniers mois (sans les primes) dans le public



Le calcul de la retraite se fera sur l'ensemble de la carrière, les périodes de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité seront incluses, ce qui pénalisera les plus précaires.

Dans ces conditions, contrairement aux annonces gouvernementales, ce sont surtout les femmes, aux carrières plus souvent hachées, aux temps partiels (souvent imposés) plus fréquents, qui seront les grandes perdantes

Part de la richesse consacrée aux retraites « figée » = retraites diminuées pour tous, public/privé

Aujourd'hui, 13,8 % des richesses produites (PIB) sont consacrées au paiement des prestations de retraites. Et il y a, en 2019, un peu moins de 18 millions de retraité-e-s.

En 2050, il y aura 6 millions de retraité-e-s en plus, soit à peu près 24 millions.



Le projet du gouvernement consiste à « figer » la part du PIB consacré aux retraites pour qu'il ne dépasse plus jamais la proportion d'aujourd'hui (13,8 %). Autrement dit, mécaniquement, les pensions ne peuvent QUE baisser, en moyenne de 25 %, le même « gâteau » devant être divisé en un plus grand nombre de parts.

De plus en plus de retraités pauvres

Avec notre système de retraite, le taux de pauvreté parmi les retraité-e-s en France est le plus faible d'Europe : 7,3 %.

En Allemagne, il est de 18,7 %. En Suède, il a atteint 14,7 % depuis la mise en place de la retraite par point, modèle que Macron veut nous imposer.



Le système Macron vise à « aligner » la France sur le reste des pays d'Europe. Le taux de retraité-e-s pauvres en Europe est de 14,9 %.

Avec la retraite Macron, le taux de retraité-e-s pauvres doublera.

L'arnaque de la pénibilité

Certain-e-s salarié-e-s exposés à des conditions de travail difficiles ou particulières bénéficient de conditions de départ précoces. C'est d'ailleurs la raison de l'existence des « régimes spéciaux » (danseuses et danseurs de l'opéra, conducteurs-trices de métro, cheminot-e-s...) ou de la « catégorie active » dans la fonction publique (aides-soignant-e-s, infirmier-e-s, collecte des déchets...)

Dans le privé, les titulaires d'un compte pénibilité peuvent bénéficier d'un départ jusqu'à deux ans plus tôt (à 60 ans)



Macron détruit tous les régimes spéciaux, la catégorie active dans la fonction publique et veut aligner tout le monde sur le système du privé. Mais avec l'âge d'équilibre à 64 ans, voire à 67 ans à terme, le « départ précoce » se ferait au mieux à 62, voire à 65 ans...

Imagine-t-on un ouvrier du bâtiment, une aide-soignante, un conducteur de train, une infirmière travaillant jusqu'à 65 ans ?

Il n'y a pas de problèmes de financement des retraites !

Le gouvernement annonce un « déficit prévisionnel » compris entre 7 et 18 milliards en 2025. Or les caisses de retraite ont 125 milliards de réserves; une simple augmentation de 1 % des cotisations retraite (0,40 % pour les salariés, 0,60 % pour les employeurs), réglerait ce déficit que le gouvernement crée de toutes pièces en figeant les salaires et en augmentant les exonérations de cotisations. Enfin, en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé 60 milliards de dividendes à leurs actionnaires

De l'argent, il y en a !

Angers, 27 janvier 2020